

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'IFACI ET D'UTILISATION DES SERVICES

1. Objet

Les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation des Services sont émises par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) – Association loi 1901 dont le siège social est sis 98 bis, boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Ces Conditions Générales d'Adhésion régissent les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'adhésion d'un Membre à l'IFACI et dans le cadre des Services proposés par l'IFACI.

2. Définitions

Lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des présentes conditions générales, les termes ci-dessous auront la signification suivante qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

- « *Conditions Générales d'Adhésion* » : désigne les conditions contractuelles applicables entre l'IFACI et le Membre portant sur l'adhésion du Membre à l'IFACI et l'exécution de Services et composées des présentes conditions générales ;
- « *Evènement* » désigne tout évènement organisé dans le cadre des Services tels que webinars, conférences ou ateliers et qui peuvent impliquer la participation de Membres ;
- « *Membre* » : désigne un Membre Actif, un Membre Associé, un Membre Honoraire ou un Membre d'Honneur.
- « *Membre Actif* » : désigne un professionnel actif au sein de son organisation dans les domaines de l'audit interne, du contrôle interne ou du risque.
- « *Membre Associé* » : désigne un professionnel prestataire de missions d'audit interne, ou consultant, ou affilié (manager, responsable opérationnel dont la responsabilité s'exerce en dehors du périmètre de l'audit et du contrôle internes, membre de comité d'audit), ou étudiant, ou enseignant, ou en transition professionnelle dans les métiers de l'audit et du contrôle internes ;
- « *Membre Honoraire* » : désigne d'anciens membres actifs qui ont cessé toute activité professionnelle dans les domaines de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques.
- « *Membre d'Honneur* » : désigne des membres choisis par le Conseil d'administration de l'IFACI en raison des services éminents qu'ils ont rendus à l'Institut ou à l'audit interne. Ces derniers sont dispensés de cotisation.
- « *Plateforme Workvivo* » : désigne la plateforme de travail collaborative accessible aux Membres et dont l'accès est soumis à l'acceptation de conditions générales d'utilisation distinctes ;
- « *Partie(s)* » : désigne(nt) l'IFACI et/ou le Membre adhérent ;
- « *Services* » : désignent les services de l'IFACI réservés aux Membres adhérents ;
- « *Services optionnels* » : désignent les services de l'IFACI réservés aux Membres adhérents auxquels ils sont libres de souscrire en contrepartie d'un paiement complémentaire à la cotisation annuelle d'adhésion ;

- « *Site de l'IFACI* » : désigne le site internet édité par l'IFACI qui présente et donne accès à tout ou partie des Services et qui est accessible à l'adresse www.ifaci.com.

3. Conditions et modalités d'adhésion

3.1 Pour devenir Membre, les personnes souhaitant adhérer à l'IFACI doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être majeur et avoir la capacité et le pouvoir d'adhérer à l'IFACI ;
- remplir les conditions relatives à l'une des catégories suivantes de Membre : Membre Actif, Membre Associé ou Membre Honoraire ;
- agir en tant que professionnel au sens de la réglementation applicable, c'est-à-dire garantir que l'adhésion à l'IFACI est réalisée dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- accepter les présentes Conditions Générales d'Adhésion et les respecter ;
- avoir pris connaissance et appliquer les normes professionnelles de l'audit interne;
- payer la cotisation correspondant à sa catégorie de Membre.

3.2 Le candidat peut mandater tout tiers pour adhérer en son nom et pour son compte à l'IFACI. Le candidat garantit que le mandataire a tout pouvoir pour agir et accepter au nom et pour son compte les présentes Conditions Générales d'Adhésion de telle sorte qu'une fois Membre, il sera directement et contractuellement lié à l'IFACI. Le Membre renonce à toute contestation relative à la souscription réalisée via un tiers et garantit l'IFACI à ce titre.

3.3 Pour adhérer à l'IFACI, le candidat ou son mandataire doit remplir le formulaire accessible sur le Site de l'IFACI et renseigner les informations demandées. L'IFACI se réserve le droit de solliciter des informations complémentaires notamment afin de s'assurer du respect des conditions d'adhésion mentionnées à l'article 3.1. Toute demande d'adhésion doit être réalisée pour soi-même ou en vertu d'un mandat donné par le candidat qui doit remplir l'ensemble des critères et conditions applicables.

Le candidat garantit que l'ensemble des informations et documents communiqués sont à jour et corrects et s'engage à informer l'IFACI de toute erreur ou modification ultérieure, en particulier s'il ne remplit plus les conditions d'adhésion.

L'IFACI se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute adhésion notamment si les conditions énoncées à l'article 3.1. ne sont pas remplies.

Après acceptation du dossier et le règlement de la cotisation annuelle, le Membre pourra accéder à l'ensemble des Services réservés aux adhérents et ce via des identifiants dont le Membre est alors seul responsable.

L'adhésion est nominative et personnelle et ne peut être cédée à un tiers.

L'admission à l'IFACI vaut admission à l'IIA (The Institute of Internal Auditors).

4. Services

4.1 Tout Membre peut accéder à l'ensemble des Services réservés aux adhérents qui sont listés sur le Site de l'IFACI dont notamment :

- La Plateforme Workvivo qui permet aux membres de se réunir et d'échanger autour de thématiques professionnelles tout en accédant à l'intégralité de leurs services adhérents. Avec la Plateforme Workvivo, les Membres peuvent notamment :
 - ✓ rejoindre des groupes de travail et échanger sur les sujets professionnels qui les intéressent
 - ✓ être accompagnés par des experts sur les sujets d'actualité de la profession
 - ✓ (re)constituer leur réseau professionnel
 - ✓ assister facilement à des lives et participer à des événements à distance.
- Les Services liés au réseau :
 - ✓ les réunions mensuelles : des échanges entre professionnels sur des sujets techniques réguliers, accessibles à distance et en différé
 - ✓ la possibilité d'échanger au sein de la communauté en ligne
 - ✓ des rencontres ponctuelles en présentiel (par exemple l'accueil de nouveaux adhérents, les vœux, etc.)
 - ✓ l'appartenance aux réseaux international de l'IIA et européen de l'ECIA.
- Les Services liés à l'expertise apportée :
 - ✓ la documentation professionnelle : base documentaire, cahiers de la recherche, ouvrages européens et internationaux traduits en français, mémoires d'étudiants
 - ✓ la participation aux Groupes de Travail thématiques et sectoriels organisés par l'IFACI (réflexions et élaboration de la documentation professionnelle)
 - ✓ les conférences interactives (webinar, live chat) pour en savoir plus sur un sujet d'actualité
 - ✓ des solutions de formation professionnelle à tarifs préférentiels
- Les Services liés à l'information
 - ✓ L'actualité sur le réseau national et international
 - ✓ le Blog : décryptage des tendances et de l'actualité

Certains de ces Services sont soumis à des conditions d'utilisation complémentaires dont le Membre devra prendre connaissance et qu'il devra accepter avant toute utilisation.

4.2 Tout Membre a également accès à des Services Optionnels payants dont les conditions de souscription et tarifs sont décrits sur le Site de l'IFACI, comme par exemple la conférence annuelle de l'IFACI (tarifs préférentiels pour les Membres), le Club IFACI ou l'accès à des supports et des outils de formation.

4.3 L'IFACI se réserve le droit de mettre fin à un Service, de modifier certains Services ou d'en ajouter durant la durée d'adhésion du Membre.

5. Conditions financières

5.1 L'adhésion à l'IFACI suppose le règlement par le Membre d'une cotisation annuelle fixée par l'IFACI. Le paiement de la cotisation est effectué par tous moyens indiqués par l'IFACI dans le formulaire d'adhésion et sur la facture d'adhésion. Aucune adhésion ne pourra être effective à défaut de paiement de la cotisation.

5.2 Les Services optionnels ouverts aux Membres sont exécutés en contrepartie d'un prix et selon des termes déterminés dans les conditions applicables à chacun de ces Services.

6. Durée de l'adhésion

L'adhésion à l'IFACI est valable pour l'année civile en cours de l'adhésion (1^{er} janvier / 31 décembre), sauf exception mentionnée sur le bon d'adhésion, sans renouvellement tacite. Pour continuer à être adhérent de l'IFACI, le Membre devra solliciter une nouvelle adhésion à l'issue de cette durée annuelle.

7. Suspension ou résiliation de l'adhésion et/ou des Services

7.1 En cas de défaut d'exécution par l'une des Parties de ses obligations prévues aux présentes Conditions Générales d'Adhésion et/ou à toutes conditions d'utilisation de Services applicables, l'autre Partie peut lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception la mettant en demeure de respecter ses obligations.

A défaut d'exécution des termes de la mise en demeure, la Partie non fautive pourra résilier l'adhésion ou le Service en cause par l'envoi d'une nouvelle notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation sera notamment acquise en cas de cotisation impayée, de non-respect des conditions applicables par le Membre ou de comportement inapproprié du Membre notamment sur l'un quelconque des supports ou lors de l'un quelconque des événements organisés par l'IFACI, sans remboursement de tout ou partie de la cotisation et sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par l'IFACI.

7.2 L'IFACI se réserve le droit de cesser ses Services, cette cessation donnant lieu, sur demande du Membre, à remboursement du Membre de sa cotisation ou du prix du Service optionnel au prorata de la durée restante de son adhésion.

8. Confidentialité

Sans préjudice des dispositions spécifiques applicables à certains Services, tous les renseignements, informations, veilles et envois documentaires de quelque nature qu'ils soient, sont communiqués au Membre pour son usage strictement personnel et à usage interne. Le Membre s'interdit de les délivrer ou d'en délivrer copie, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers.

Par conséquent, le Membre s'engage à ne communiquer à aucun tiers ces informations dont il aurait eu connaissance à l'occasion des Services, sans l'accord préalable écrit de l'IFACI, pendant toute la durée de son adhésion et pendant deux ans à compter de son terme. Toutefois, la présente obligation ne s'applique pas :

- aux informations tombées dans le domaine public au jour de leur divulgation
- aux informations dont la révélation doit être effectuée en application des lois et règlements
- aux informations que chaque Partie juge appropriées de communiquer à ses Conseils soumis au secret professionnel.

9. Propriété intellectuelle / Droits de la personnalité

9.1 Droits de l'IFACI et licence d'utilisation des informations par les Membres

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images ainsi que la structure générale, les logiciels, et tous les autres éléments composant les Services et l'identité de l'IFACI, ainsi que le Site Internet IFACI sont protégés par le droit d'auteur et/ou par le droit protégeant les bases de données dont IFACI est producteur au sens des articles L 341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, et pour le monde entier. L'accès aux Services et le droit d'usage reconnu au Membre n'entraînent aucun transfert de droit de quelque sorte que ce soit au bénéfice de ce dernier.

Le contenu de l'ensemble de ces éléments ne peut donc en aucune manière faire l'objet, même partiellement, d'aucune reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'aucune extraction totale ou partielle de données et/ou transfert sur un autre support.

Le Membre bénéficie sur la documentation et les informations fournies d'un droit d'utilisation non-exclusif pour ses besoins propres et à usage interne sans qu'ils ne puissent en aucun cas être communiqués, dupliqués ou cédés à titre gracieux ou payant à un tiers.

9.2 Licence d'utilisation des contenus des Membres par l'IFACI

Le Membre concède à l'IFACI à titre gracieux une licence d'exploitation à titre non exclusif pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations de l'ensemble des contenus, apports, réflexions ou documentation partagés à l'occasion de l'exécution des Services. Le Membre autorise expressément l'IFACI à les reproduire, les représenter, les adapter, les corriger ou les modifier et ce sur tous procédés connus ou inconnus à ce jour et sur tout ou partie des contenus.

9.3 Autorisation relative au droit à l'image des Membres (photos, vidéos, voix)

Dans le cadre des Services, le Membre aura la possibilité, s'il le souhaite, de participer et d'intervenir à des Evénements qui pourront être enregistrés, filmés ou photographiés, et accessibles à tout tiers, Membre ou non.

Le Membre déclare qu'en acceptant de participer à ces Evénements, il a conscience qu'ils peuvent être filmés ou enregistrés et qu'il accepte que les images ainsi enregistrées soient utilisées par l'IFACI, notamment à des fins promotionnelles ou d'illustration de l'activité de l'IFACI ou à des fins de formation, documentation ou informations au bénéfice de tiers. Le Membre autorise l'IFACI à reproduire et représenter ces images sur tous supports et en particulier sur internet pendant une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an, que le Membre continue d'être adhérent ou non à l'IFACI. Le Membre autorise

L'IFACI à procéder à toute modification quelle qu'elle soit des images ainsi réalisées, notamment à procéder à un montage et reconnaît ainsi avoir conscience que les images en question pourront être diffusées dans leur forme initiale ou de façon partielle, éventuellement dans une forme modifiée ou adaptée de quelque façon que ce soit, sans toutefois que lesdites modifications ou adaptations ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image, la dignité ou l'honneur du Membre.

Cette cession du droit à l'image du Membre est réalisée à titre gracieux sans que le Membre ne puisse prétendre à aucune indemnité.

10. Données personnelles

Chaque Partie reconnaît et garantit qu'elle respecte l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment la Loi Informatique et Libertés du 3 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) n°2016/679.

L'IFACI traite les données des Membres selon les modalités détaillées dans la [Politique de Protection des Données Personnelles](#). Le Membre peut notamment exercer ses droits dans les conditions exposées à l'article 6 de cette Politique de Protection des Données Personnelles.

11. Responsabilité

11.1 Responsabilité de l'IFACI

L'IFACI fait ses meilleurs efforts pour exécuter les Services liés à l'adhésion du Membre et est tenu à ce titre d'une obligation de moyens. Le Membre reconnaît que le contenu disponible via le Site de l'IFACI ou tout autre support lié directement ou indirectement aux Services et notamment la Plateforme Workvivo n'engage que son auteur ou celui qui l'a émis. En conséquence, l'IFACI ne saurait être tenu pour responsable des contenus qu'elle n'a pas directement créés ou produits et notamment de leur véracité, de leur pertinence ou de toute erreur ou omission qu'ils pourraient comporter. L'IFACI ne saurait être tenu responsable de quelque dommage que ce soit qui pourrait en résulter. En tout état de cause, l'utilisation de toute information mise à disposition par l'IFACI via les Services se fait sous la responsabilité du Membre et aux risques et périls de ce dernier.

En toute hypothèse, sauf faute lourde ou dolosive, toute mise en cause de la responsabilité de l'IFACI sera limitée au montant de la cotisation annuelle et, le cas échéant, du Service optionnel en cause.

11.2 Responsabilité du Membre

Le Site de l'IFACI propose des liens vers d'autres sites internet tiers ou de Services disposant de leurs propres conditions d'utilisation. Il est de la responsabilité du Membre de les consulter et de veiller à leur respect.

Le Membre Adhérent s'engage à respecter et faire respecter tout accès sécurisé, et plus généralement de ne pas entraver ou perturber l'accès et le fonctionnement des Services et des moyens techniques correspondants.

Le Membre est seul responsable de l'utilisation faite du Site de l'IFACI et des Services à partir de ses identifiants et notamment de tout contenu, message ou donnée de toute nature dont il est l'auteur ou à l'origine de la publication.

Le Membre Adhérent sera responsable à l'égard de l'IFACI et de tout tiers, de tout dommage direct, qu'elle qu'en soit la nature, causé par un manquement à ses engagements vis-à-vis de l'IFACI et garantit l'IFACI contre tout recours et toute condamnation de ce chef.

Le Membre déclare avoir souscrit une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même ou de son propre fait du fait de son adhésion ou de sa participation aux Services.

En toute hypothèse, sauf faute lourde ou dolosive, toute mise en cause de la responsabilité du Membre sera limitée au montant de la cotisation annuelle et, le cas échéant, du Service optionnel en cause.

12. Force Majeure

12.1 Aucune des Parties n'encourra de responsabilité ni ne sera considérée comme enfreignant l'une quelconque des clauses des Conditions Générales d'Adhésion ou des conditions complémentaires applicables à certains Services, si elle est retardée ou empêchée d'exécuter une obligation lui incombant en raison d'un cas de force majeure.

Les Parties conviennent que doivent être considérés comme force majeure les cas déclarés comme tels par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français ainsi que :

- la guerre, l'émeute, les actes de piraterie ;
- les catastrophes naturelles, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif réglementaire apportant des restrictions à l'exercice de l'activité de L'IFACI ;
- toutes perturbations du réseau téléphonique ou Internet indépendantes de la volonté des Parties.

12.2 Pour se prévaloir de la force majeure, la Partie qui en sera affectée devra notifier à l'autre l'événement, dès sa survenance, en indiquant une estimation de sa durée. L'adhésion et/ou les Services seront alors suspendus pendant toute la durée de cet événement. Dès que celui-ci aura pris fin, la Partie empêchée le notifiera à l'autre et devra reprendre immédiatement l'adhésion et les Services.

12.3 Toutefois, si la durée d'un cas de force majeure devait excéder trente (30) jours, chaque Partie pourra notifier la résiliation de l'adhésion par écrit (notamment par courrier électronique) à l'autre Partie.

13. Convention de preuve

Les Parties conviennent que toutes les données, informations, fichiers et tout autre élément numérique échangés entre elles dans le cadre de l'adhésion et des Services constitueront des preuves recevables, valides, opposables et ayant la force probante d'un acte sous seing privé. Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités, sur le fondement de leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux notifications par lettre recommandée avec accusé de réception expressément visées aux Conditions Générales d'Adhésion ou aux conditions complémentaires applicables à certains Services.

14. Dispositions Générales

14.1 Les présentes Conditions Générales d'Adhésion annulent et remplacent toutes conditions antérieures et prévalent sur tout autre document précédemment émis et ayant le même objet.

14.2 Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions des présentes Conditions Générales d'Adhésion ou des conditions complémentaires applicables à certains Services serait(ent) ou deviendrait(ent) nulle(s), illégale(s), inopposable(s) ou inapplicable(s) d'une manière quelconque, la validité, la légalité ou l'application des autres dispositions des présentes Conditions Générales d'Adhésion ou des conditions complémentaires applicables à certains Services concernées n'en serait aucunement affectée ou altérée.

Dans une telle hypothèse néanmoins, les Parties conviennent de se concerter et de tout mettre en œuvre afin d'intégrer dans les présentes Conditions Générales d'Adhésion ou dans les conditions complémentaires applicables à certains Services, une nouvelle clause ayant pour effet de rétablir la volonté commune des Parties telle qu'exprimée dans la clause initiale, et ce, dans le respect des dispositions légales et règlements applicables.

14.3 Le fait, pour l'une des Parties de ne pas invoquer à l'encontre de l'autre Partie l'une quelconque des clauses présentes Conditions Générales d'Adhésion ou des conditions complémentaires applicables à certains Services ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

15. Loi Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion et toutes conditions complémentaires applicables à certains Services, sont soumises au droit français.

Tous les litiges ou différends auxquels l'adhésion et/ou les Services pourront donner lieu, notamment en ce qui concerne leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, seront soumis à la compétence du Tribunal de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.